

JE VEUX MA BULLE D'AIR !

RIEN DE PLUS FACILE !

1. Je téléphone, j'expose ma situation et on m'explique tout : comment ça marche, qui, quand, comment quelqu'un va pouvoir me relayer auprès de mon proche.

2. Un responsable vient à domicile, pour nous rencontrer moi et la personne que j'aide. Ensemble nous faisons l'évaluation complète de nos besoins.

3. L'intervention est alors mise en place. Elle sera assurée par un « relayeur », une personne professionnelle et de confiance, aux capacités et aux disponibilités adaptées.

Nos partenaires :



avec le soutien de :



CONTACTEZ-NOUS !

www.bulledair-aidant.fr

Accueil téléphonique du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Tél. : 05 63 21 61 51

contact@bulledairmpn.fr

Tarn & Garonne :
180 avenue Marcel Unal
82000 MONTAUBAN

Tarn :
4 rue Justin Alibert
81000 ALBI



AVEC BULLE D'AIR RETROUVEZ LE TEMPS DE VIVRE



Avec Bulle d'air,
prenez le temps de vivre,
de souffler, pour mieux vous
occuper de votre proche



UNE SOLUTION DE RÉPIT À DOMICILE

Pendant votre absence, une personne prend votre relais. D'où le terme : le relayeur. Il vous remplace dans les gestes du quotidien que vous réalisez auprès de votre proche.

Les relayeurs sont sélectionnés par les soins du service Bulle d'Air, sur la base de leurs savoir-faire. Ce sont souvent des auxiliaires de vie, aides à domicile, aide-soignants, retraités ou étudiants dans des filières médico-sociales souhaitant avoir un complément d'activité.



1.2.3 SOUFFLEZ !

Grâce au service Bulle d'air, vous profitez « à la carte » d'un service spécialiste du répit à domicile :

- en journée (à partir de 3 heures consécutives minimum),
- de nuit,
- ou 24h/24 durant la semaine et/ou un week-end,
- une semaine ou plus
- ponctuellement ou de façon régulière



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Vous pouvez bénéficier d'aides financières. Elles permettent d'obtenir un coût horaire réduit.

Le coût effectif dépend de la mission confiée au relayeur et de la durée de l'intervention. Le relayeur est votre salarié.

Le service s'occupe pour vous de toutes les démarches administratives.

Avec Bulle d'air, vous respirez vraiment.

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % sur l'ensemble des dépenses engagées.

« Avant Bulle d'air, j'avais fait le deuil de ma vie »

On se dit qu'il faut tenir, coûte que coûte. On culpabilise lorsqu'on s'énerve. On a peur de s'absenter... Mais où cela mène-t-il ? Comme nous le disent Denise et tant d'autres, « **le plus difficile est de passer le pas, d'appeler Bulle d'air pour dire, je n'y arrive pas, j'ai besoin d'être aidé** ». Au bord du burn out, Denise a rencontré Christine, sa Bulle d'air. Désormais, sa fille nous confie : « **Maman a compris que quand Christine est avec Papa, c'est un plus pour lui...** ».



Denise, aidante



* selon Décret 2013-524